

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 748: Groupe de Grancy : réfugiés en Suisse : au-delà du noir et blanc

Artikel: Quelques données statistiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

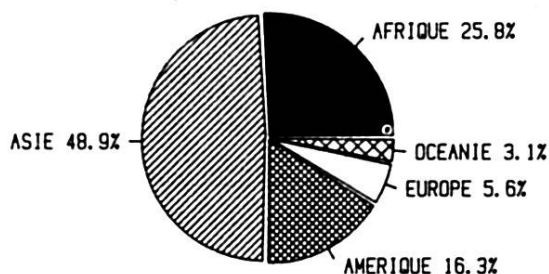
Quelques données statistiques

Le problème des réfugiés, c'est d'abord le destin tragique de millions d'êtres humains. C'est dire que les meilleures données statistiques ne peuvent rendre compte de cette réalité.

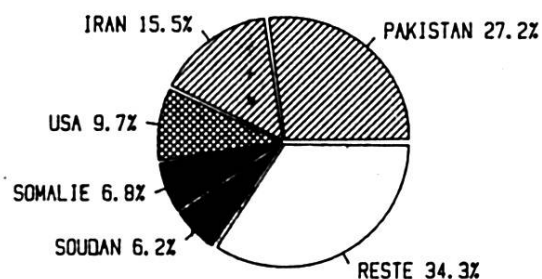
Pourtant, ignorer les chiffres, c'est courir le risque de ne voir le phénomène qu'à travers le prisme déformant des sentiments, bons ou mauvais. Donc de ne pas le comprendre.

10 MILLIONS DE REFUGIES

Refugiés par continent d'accueil



Cinq principaux pays d'accueil



Graphique élaboré à partir de données du Haut Commissariat pour les réfugiés

Figure 1: 10 millions de réfugiés (janvier 1983)

Au 1er janvier 1983 le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) recensait 10 263 100 réfugiés dans le monde, sans tenir compte des pays qui en accueillent moins de 500. Un homme sur 450 est donc un réfugié.

Une population très inégalement répartie sur la planète: l'Asie héberge près de la moitié des réfugiés et plus de deux réfugiés sur cinq vivent en Iran et au Pakistan et sont Afghans.

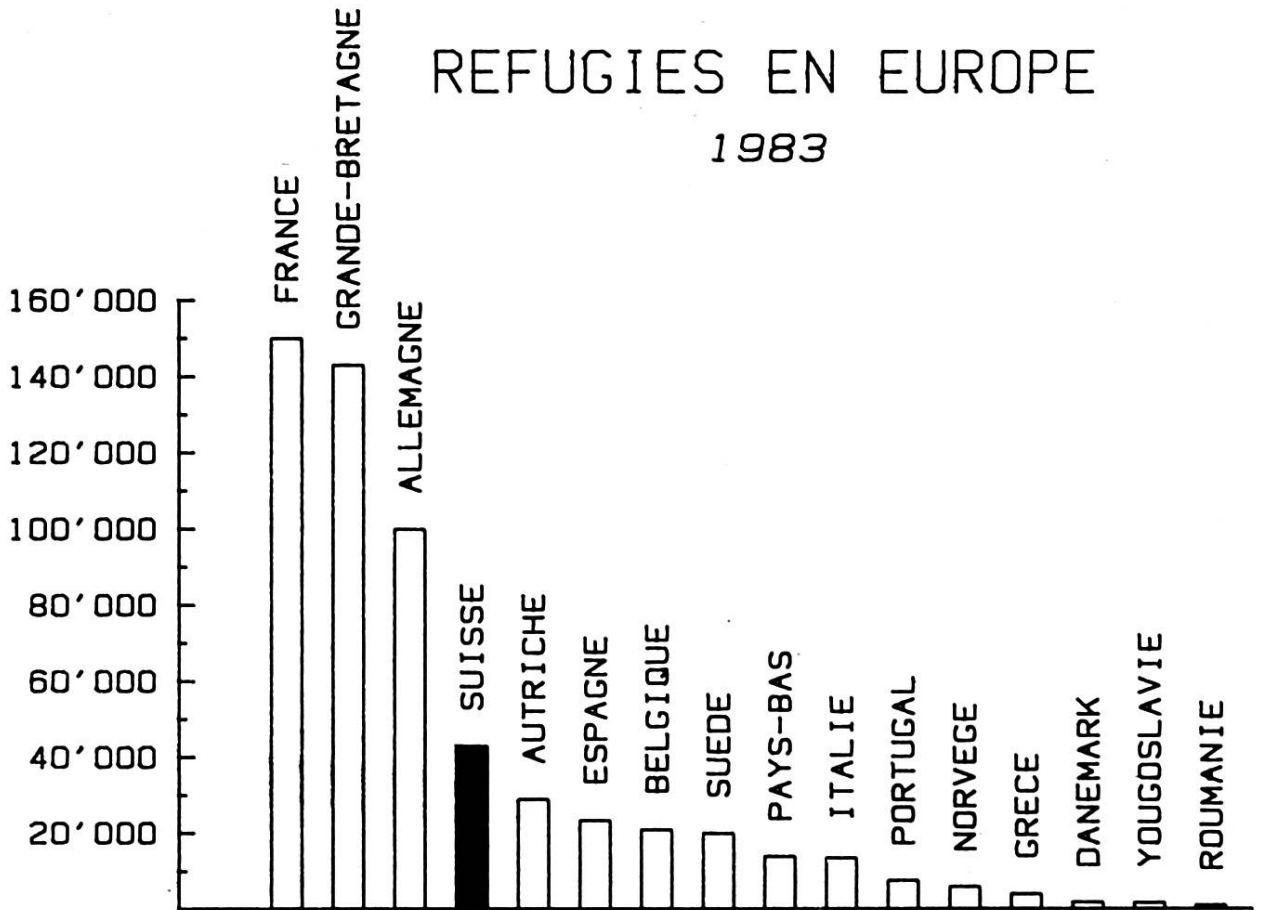
L'Afrique — 10% de la population mondiale — abrite 25,8% des réfugiés et la moitié des réfugiés africains réside en Somalie et au Soudan.

Enfin, cinq pays abritent à eux seuls les deux tiers des réfugiés.

On parle parfois de 15 à 20 millions de réfugiés. Cette imprécision a plusieurs causes. Certaines populations, réfugiées de fait, ne sont pas reconnues comme telles par leur pays d'accueil; ainsi il n'y a officiellement pas de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. La situation est très fluctuante au gré des crises politiques et de la situation militaire. Et les sources sont parfois difficilement vérifiables lorsqu'il s'agit de réfugiés établis dans des pays limitrophes de leur pays d'origine (va et vient).

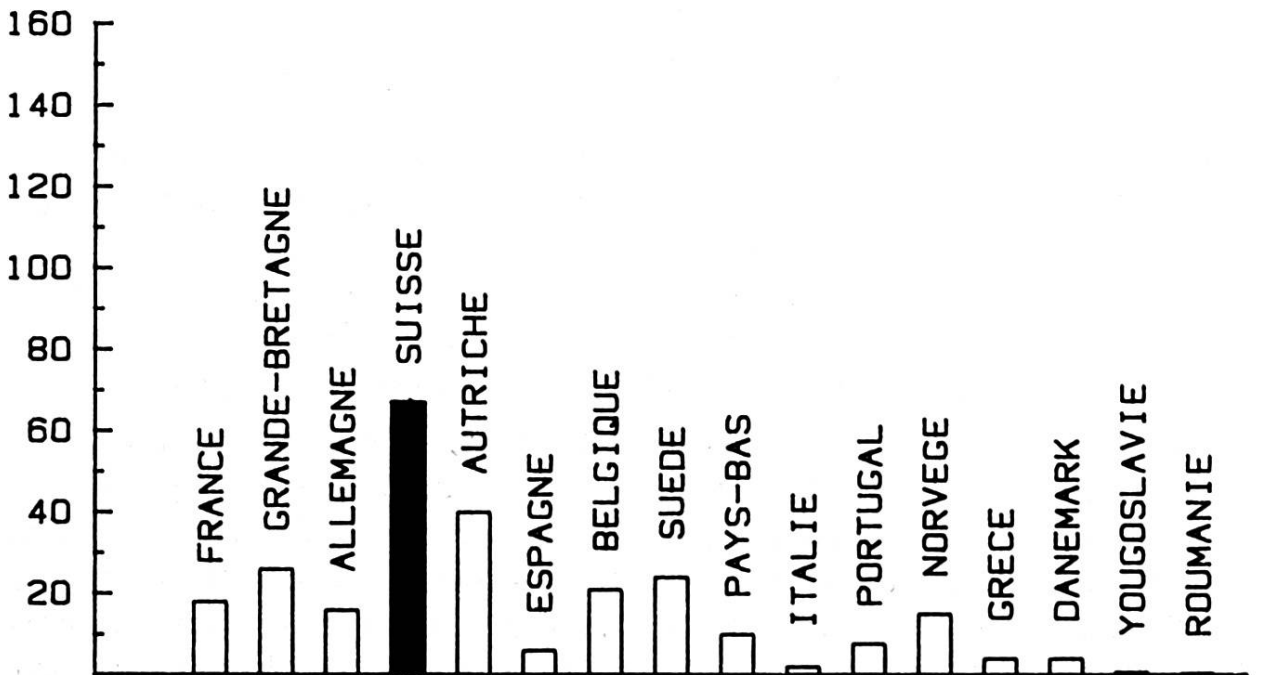
REFUGIES EN EUROPE

1983



REFUGIES EN EUROPE

Pour 10000 habitants



Graphiques élaboré à partir de données du Haut Commissariat pour les réfugiés

Figure 2: Les réfugiés en Europe

Les chiffres incluent candidats à l'asile et bénéficiaires de l'asile; ils sont fournis par les gouvernements (1er janvier 1983).

Ces données ne reflètent probablement pas exactement la situation réelle ou le véritable effort d'accueil des différents pays. Ainsi l'Espagne a accueilli un grand nombre de réfugiés latino-américains, titulaires de la double nationalité. L'Italie n'accorde l'asile qu'à des candidats d'origine européenne; on sait toutefois que la majorité des réfugiés érythréens y vit «*au noir*», comme d'autres exilés dans nombre de pays.

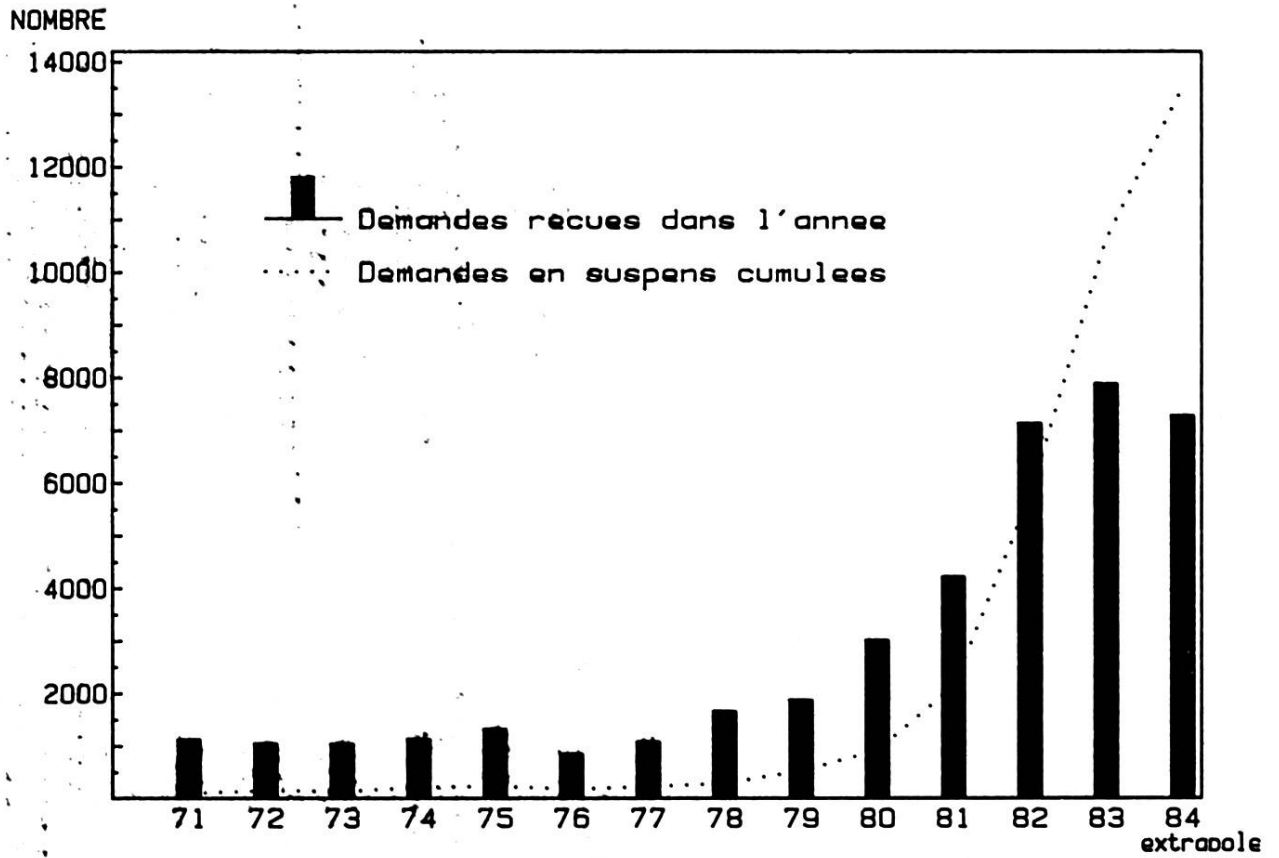
Les pays riches représentent un attrait certain, surtout s'ils pratiquent une politique d'accueil libérale. La communauté de culture ou de langue joue aussi un rôle important.

Les pays occidentaux accueillent environ 22% des réfugiés. En plus de l'Europe, les Etats-Unis (1 mio), le Canada (353 000), l'Australie (317 000), Hong-Kong (12 600), la Nouvelle-Zélande (10 600) et, très loin derrière, le Japon (2200).

Proportionnellement au nombre d'habitants (fig. 2B) la Suisse est en tête des pays européens (67 réfugiés pour 10 000 habitants). Pour l'ensemble des pays occidentaux, seuls l'Australie (208 pour 10 000) et le Canada (143 pour 10 000) en accueillent davantage. Mais ces deux derniers sont des pays d'immigration.

Ces chiffres ne doivent pas faire oublier que des pays pauvres sont confrontés à un afflux de réfugiés beaucoup plus important: Somalie (1328 pour 10 000), Burundi (509 pour 10 000), Iran (407 pour 10 000), Soudan (327 pour 10 000), Pakistan (321 pour 10 000).

DÉMANDES D'ASILE EN SUISSE



Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

Figure 3: Demandes d'asile en Suisse

La situation est relativement stable jusqu'en 1979, malgré les tensions en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

A partir de cette année, le nombre des requêtes augmente fortement, les demandes en suspens s'accumulent et les délais de traitement s'allongent considérablement; selon une statistique publiée dans le rapport annuel 1983 de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), les 237 décisions positives rendues dans le canton de Zurich en 1983, par exemple, peuvent être ventilées comme suit du point de vue de la durée:

Moins de 6 mois	11 %
6 mois à un an	13 %
1 an à 2 ans	39 %
2 ans à 4 ans	34 %
Plus de 4 ans	3 %

1979 est aussi l'année où le Parlement adopte la nouvelle loi sur l'asile qui entrera en vigueur en 1981.

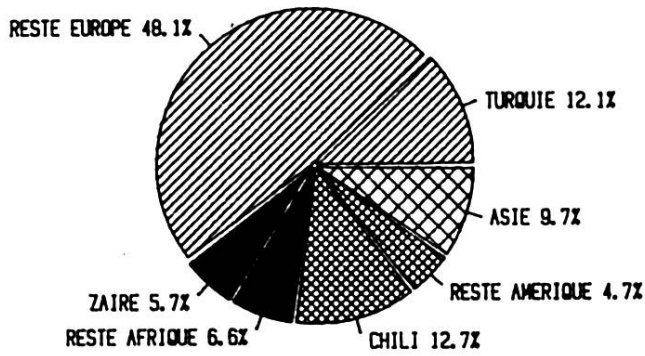
Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la forte croissance des requêtes:

- la nouvelle loi, plus libérale, attire les candidats à l'asile (voir chapitre suivant);
- la situation dans certains pays s'est rapidement dégradée; c'est l'hypothèse que nous retenons: l'augmentation impressionnante des demandes est due pour l'essentiel à l'arrivée en force de ressortissants de quatre pays (fig. 4 à 6).

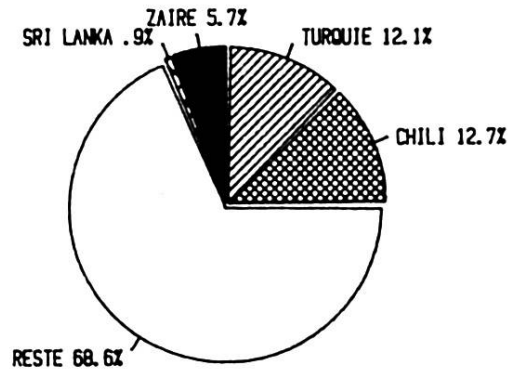
N.B.: Les figures 3 à 9 et 11 à 15 ne concernent pas les admissions collectives décidées par le Conseil fédéral.

EVOLUTION DES DEMANDES

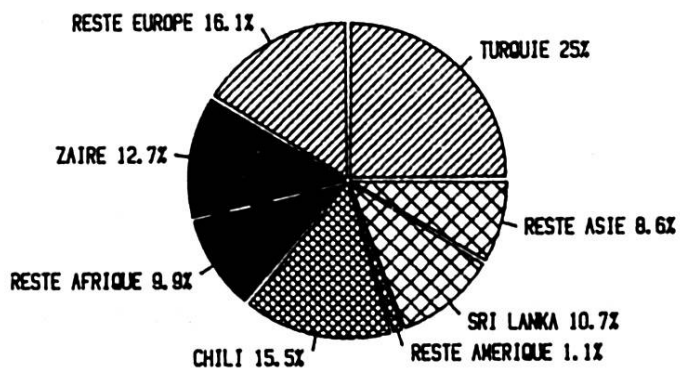
Candidats 78-82 (17541)



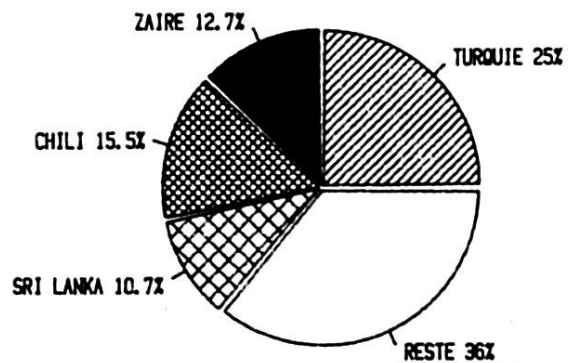
Part de quatre pays

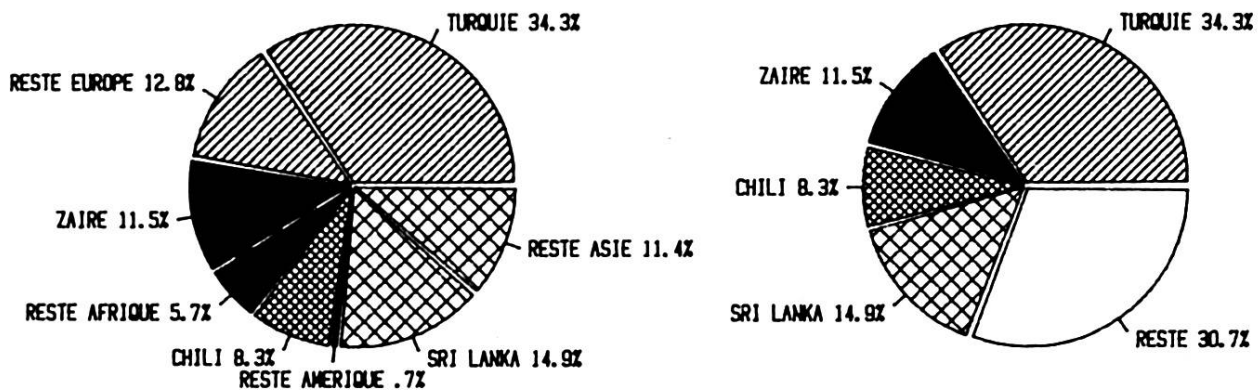


Candidats 1983 (7886)



Part de quatre pays





Graphiques élaborés à partir de données de l'Office fédéral de la police

Figures 4 à 6: Evolution des demandes

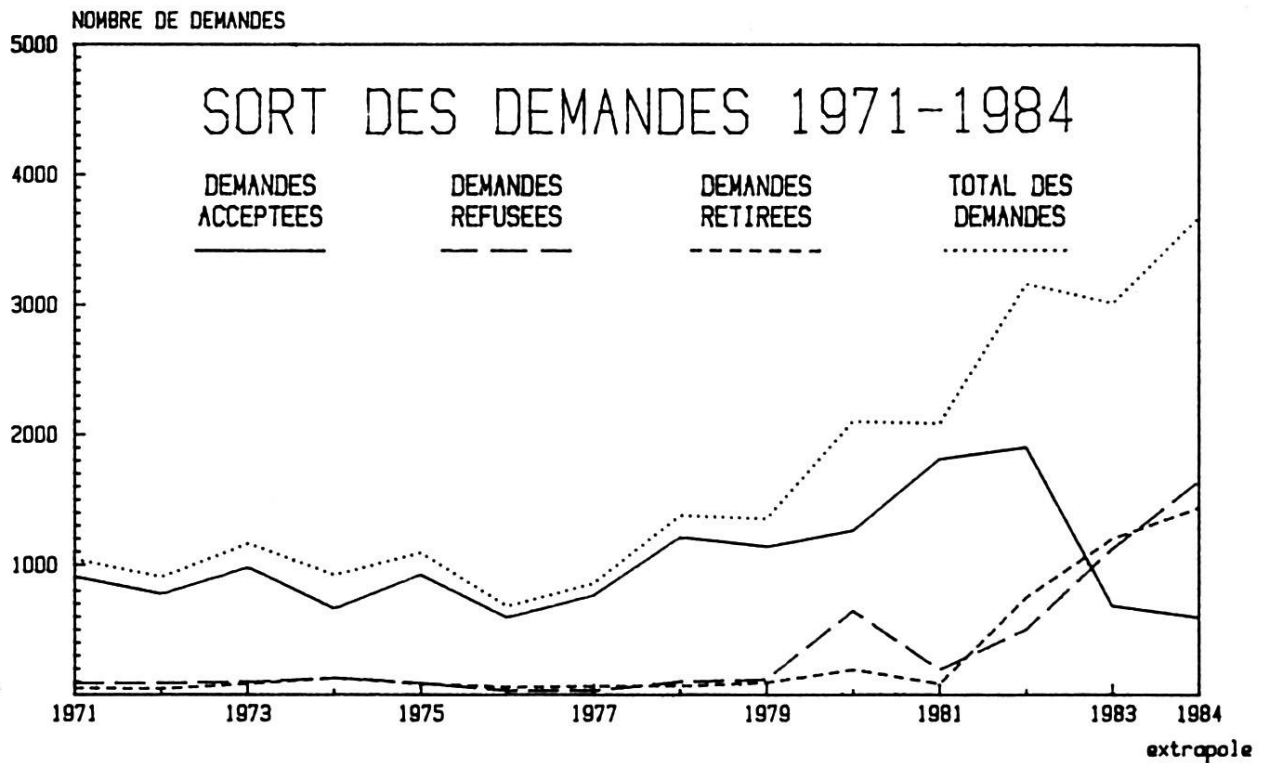
En moins de sept ans on assiste à une modification importante de l'origine des demandeurs d'asile.

La part de l'Europe diminue sensiblement (de 60 à 42%) et, à l'intérieur de ce contingent, les candidats turcs remplacent les ressortissants des pays de l'Est.

Par contre, la part des candidats africains (de 12 à 22%) et asiatiques (de 10 à 26%) progresse fortement.

En 1984 (janvier à août), quatre pays — la Turquie, le Chili, le Sri Lanka et le Zaïre — fournissent à eux seuls 69,2% des demandes (auparavant 31,4%).

Les événements qui secouent ces quatre pays, le contexte de crise globale et la tension Nord-Sud expliquent la croissance importante, voire explosive (voir par exemple Sri Lanka) des demandes et les nouveaux problèmes auxquels la Suisse doit faire face.



Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

Figure 7: Sort des demandes de 1971 à 1984

Jusqu'en 1979 le nombre des demandes traitées ou retirées reste relativement constant. Il augmente ensuite fortement sans pour autant suivre la croissance des requêtes déposées, d'où accumulation de dossiers en suspens (fig. 3).

L'extrapolation du nombre probable de demandes traitées en 1984 montre l'effet de l'engagement de nouveaux fonctionnaires.

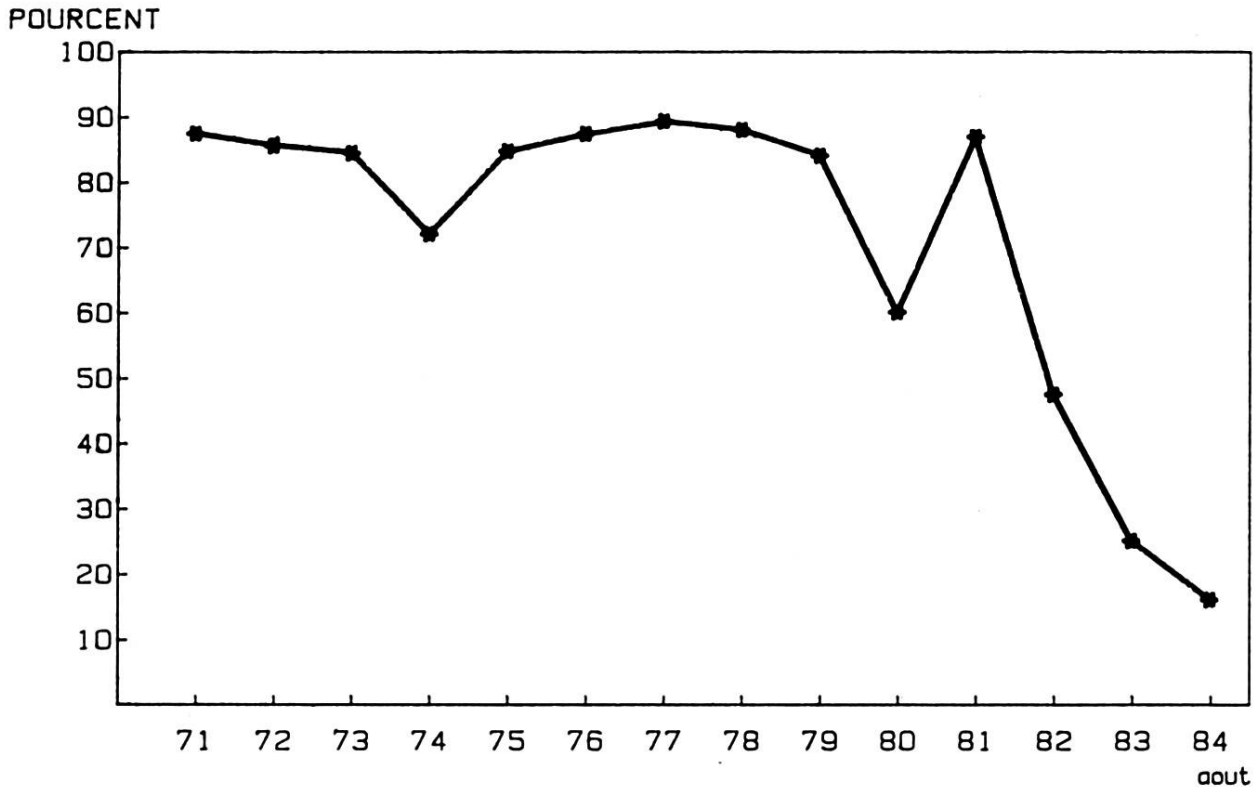
Le nombre de demandes acceptées chute dès 1982, ce qui reflète soit un durcissement de la politique d'asile, soit une augmentation des candidatures infondées (voir fig. 8 et 9).

D'après les données de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (état à fin 1983), la Suisse a accueilli (demandes individuelles et admissions collectives):

dès 1956	16 150	Hongrois
dès 1961	1350	Tibétains
dès 1968	14 250	Tchécoslovaques
dès 1972	200	Ougandais
dès 1973	1600	Chiliens
dès 1975	6250	Vietnamiens
dès 1979	1500	Cambodgiens
dès 1979	450	Laotiens
dès 1981	2000	Polonais.

TAUX D'ACCEPTATION DES CANDIDATS

Demandes acceptées / demandes traitées



Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

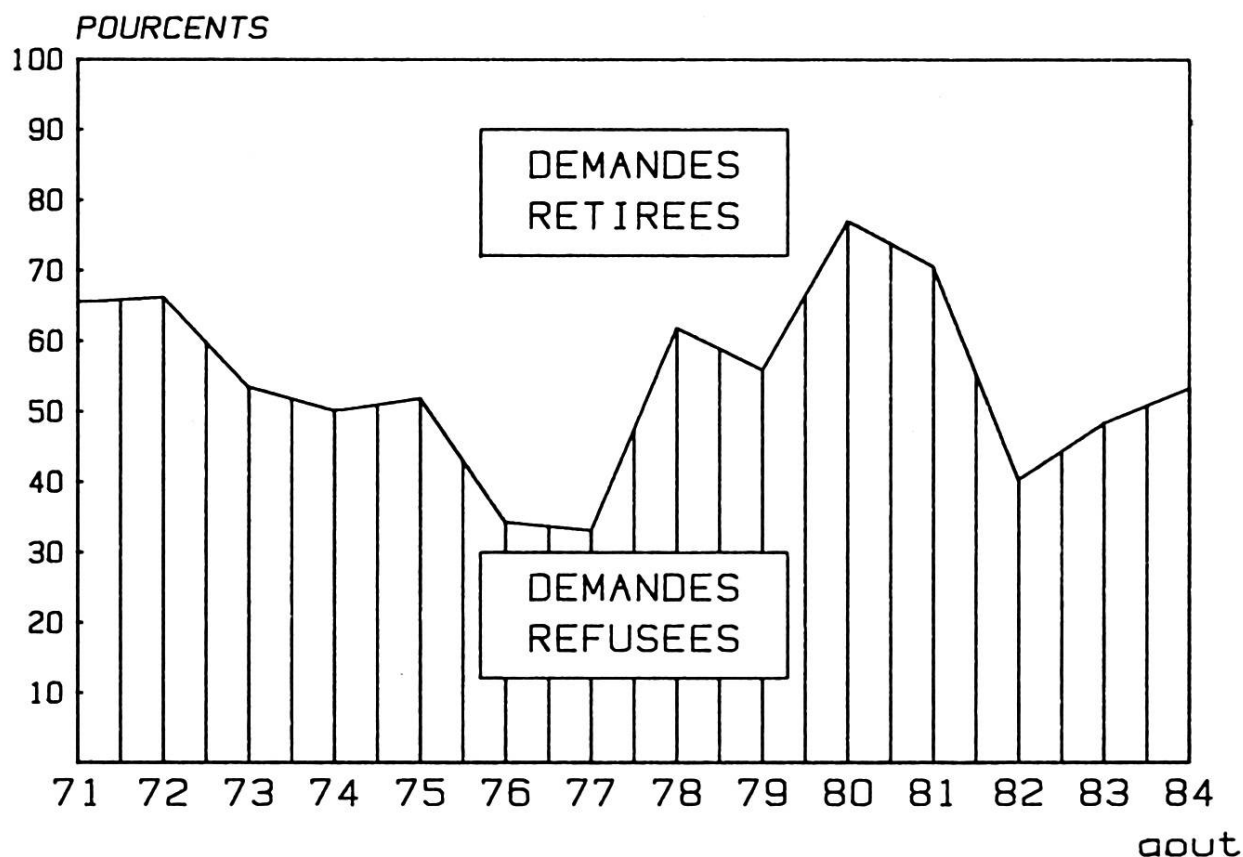
Figure 8: Taux d'acceptation

Le taux d'acceptation est élevé et stable jusqu'en 1979. La chute de 1980 est due à l'arrivée de ressortissants turcs, venant d'Allemagne, dont les requêtes ont été déclarées irrecevables conformément à la loi.

Par contre la baisse du taux d'acceptation est importante à partir de 1982. L'assurance d'obtenir l'asile, qui existait de fait jusqu'alors — taux approchant 90% — n'a plus cours.

L'augmentation du nombre des refus et des retraits coïncide avec la modification de l'origine des demandeurs (fig. 4 à 6) et avec les problèmes qui en résultent pour les fonctionnaires (méfiance accrue, dossiers difficilement vérifiables) et pour les requérants (difficulté de prouver le danger encouru).

DEMANDES REFUSEES ET RETIREES



Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

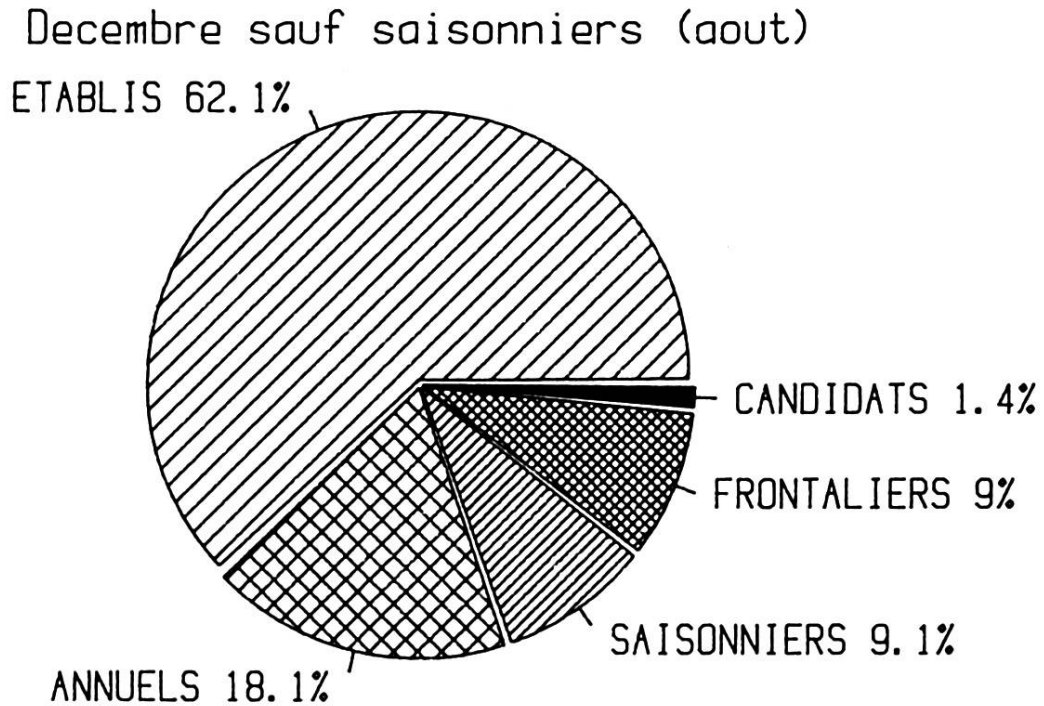
Figure 9: Demandes refusées et demandes retirées

Y a-t-il eu durcissement de la pratique des autorités?

Les variations de la proportion des refus par rapport aux retraits pourraient constituer un indicateur intéressant; sur treize ans, il n'y a cependant pas de tendance nette. Mais l'évolution récente montre une nette augmentation du nombre des retraits. L'augmentation des refus de 1980-1981 correspond à l'arrivée déjà mentionnée de ressortissants turcs d'Allemagne.

Deux explications sont possibles à la situation actuelle: dès 1982 l'administration encourage activement le retrait des requêtes; ou alors la proportion «normale» est rétablie après quatre années où les refus ont été importants (1977-1981).

ETRANGERS EN SUISSE (1983)



Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

Figure 10: Etrangers et réfugiés

On confond souvent — volontairement? — le problème des réfugiés et celui des étrangers en Suisse.

En fait, candidats et bénéficiaires du droit d'asile ne constituent qu'une infime partie de la population étrangère en Suisse. Celle-ci représente 1 152 503 personnes au 31 décembre 1983.

A cette date, les réfugiés au bénéfice du droit d'asile sont 32 312, soit 4,6% des étrangers établis et 2,8% de la population étrangère totale. Les réfugiés les plus anciens (Hongrois, Tchécoslovaques) se sont depuis lors naturalisés, comme le feront sans doute la plupart de ceux auxquels la Suisse accorde l'asile aujourd'hui.

Figure 11: Demandes 1983 par canton

En 1983, 7886 demandes ont été déposées. Au 31 décembre, il y avait environ 17 000 demandes en attente (y compris les recours).

Le fardeau essentiel de l'accueil des candidats de 1983 incombe à six cantons qui abritent 80% des demandeurs, alors que treize cantons en accueillent chacun moins de 100.

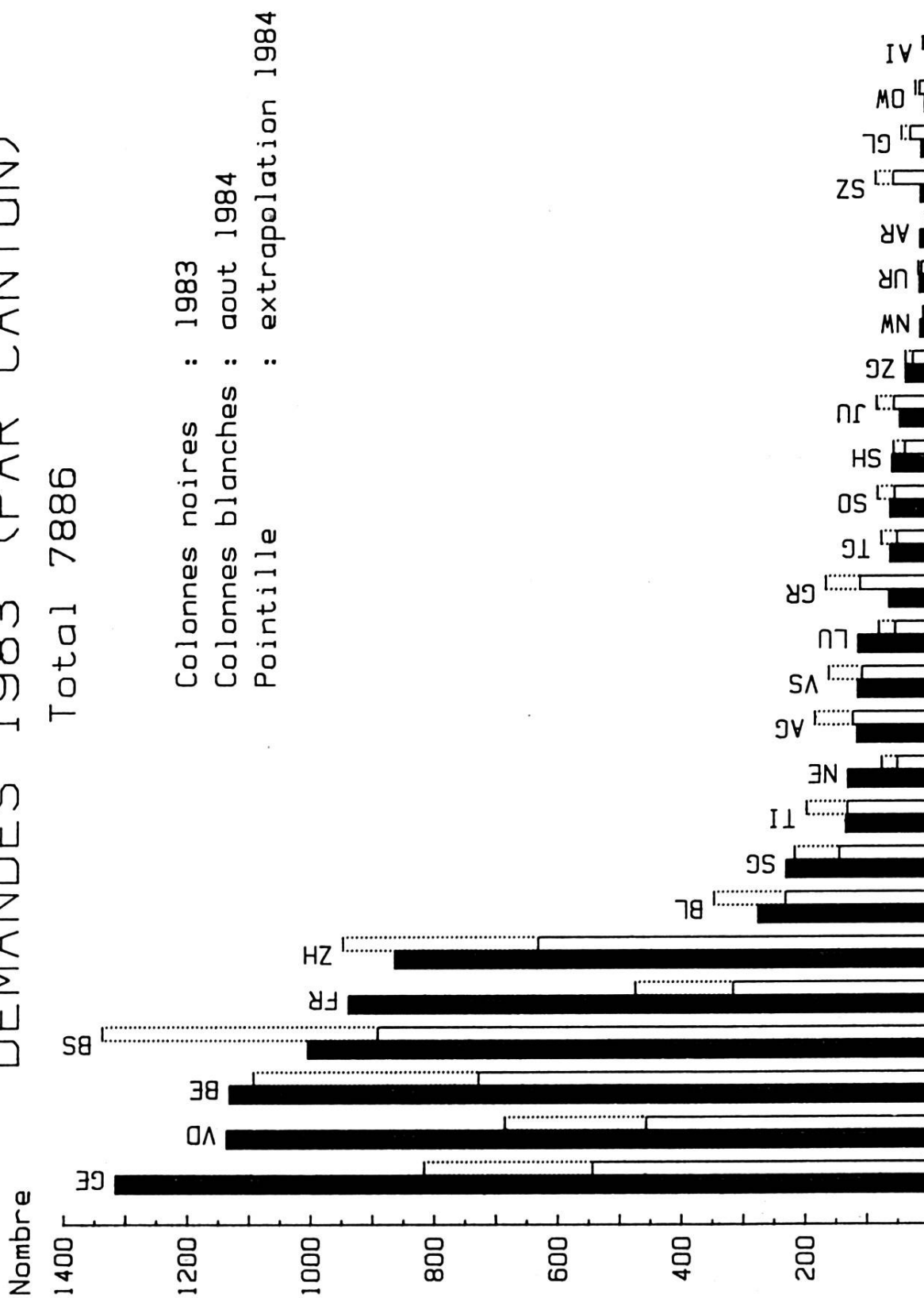
DEMANDES 1983 (PAR CANTON)

Total 7886

Colonnes noires : 1983

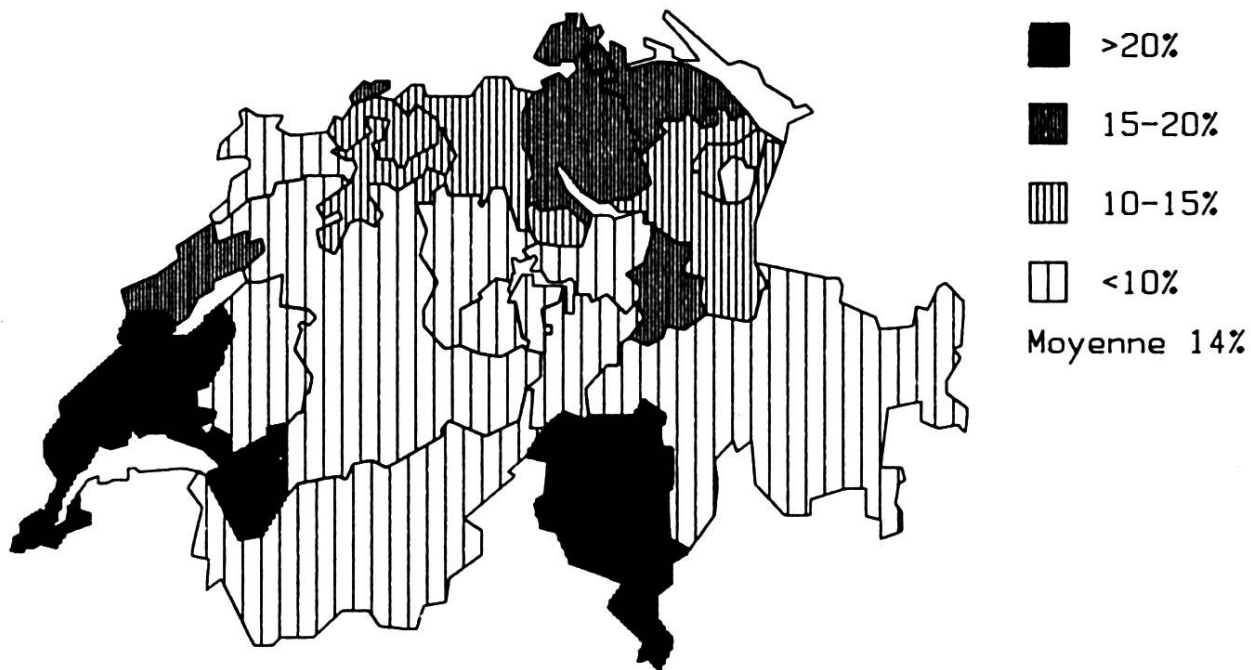
Colonnes blanches : aout 1984

Pointille : extrapolation 1984

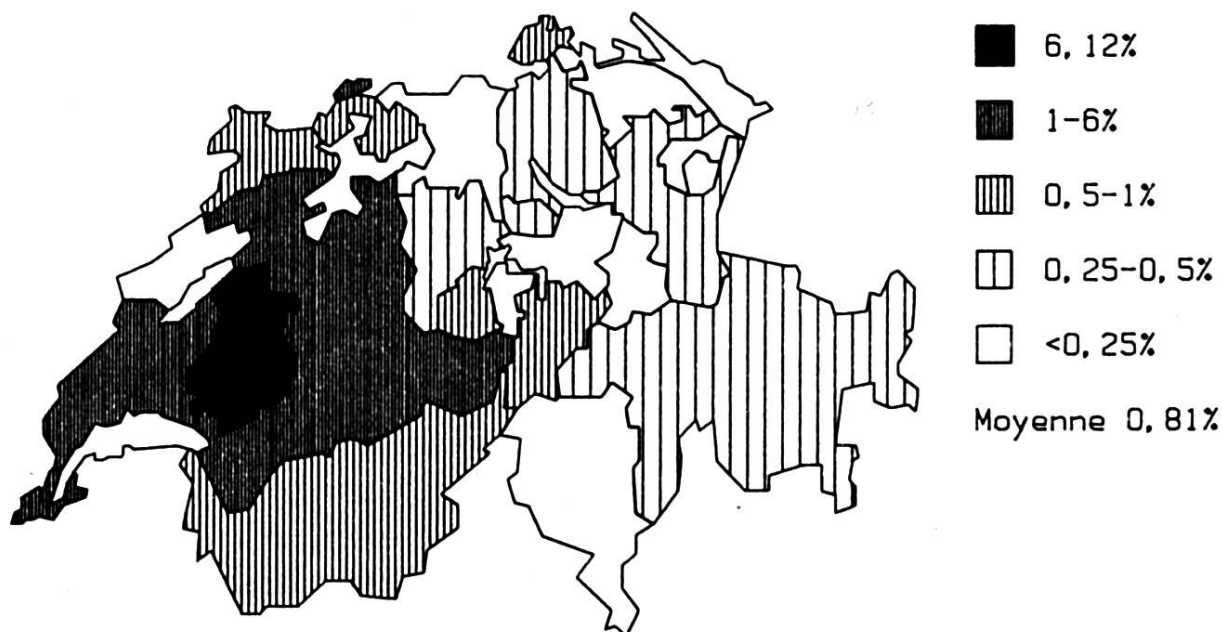


Graphique élaboré à partir de données de l'Office fédéral de la police

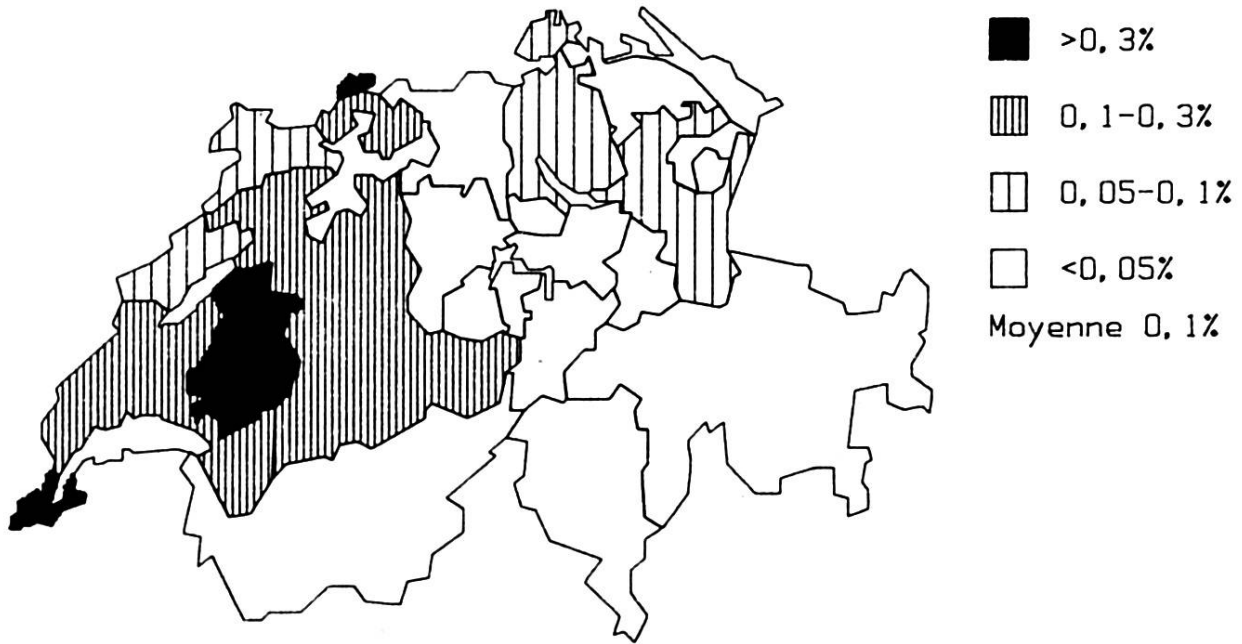
ETRANGERS RESIDENTS (1983) / POPULATION TOTALE



CANDIDATS A L'ASILE (1983) / POPULATION ETRANGERE



CANDIDATS A L'ASILE (1983) / POPULATION TOTALE



Graphiques élaborés à partir de données de l'Office fédéral de la police

Figures 12 à 14: Candidats, étrangers et population totale

La population étrangère est plus nombreuse dans la Suisse riche et industrielle et dans la Suisse latine (fig. 12).

La localisation des candidats à l'asile ne correspond pas à celle des étrangers résidents (fig. 13). Ainsi, Fribourg, où vivent 1,5% des étrangers de Suisse, accueille 12% des demandeurs d'asile de 1983.

Selon les régions d'accueil, l'origine des candidats est différente: les Zaïrois arrivent plutôt à Genève, les Turcs plutôt à Bâle, les Chiliens plutôt à Zurich, les Tamouls plutôt à Berne.

Dans les cantons les plus sollicités les candidats à l'asile ne représentent que 0,3 à 0,6% de la population totale. Dans la plus grande partie de la Suisse il n'y a pratiquement pas de réfugiés (fig. 14).